

Championnat rapide Drôme Ardèche 2019

Dimanche 2 juin 2019

Centre culturel – 07270 LAMASTRE

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1

Le CDJE07 organise en collaboration avec le CDJE26 le championnat rapide Drôme Ardèche de jeu d'échecs, le dimanche 2 juin 2019, au Centre culturel (rez-de-chaussée) 07270 – LAMASTRE.

Le championnat est réservé aux joueurs adultes licenciés dans la Drôme ou l'Ardèche et aux joueurs invités (jeunes ou adultes) par les présidents de club.

Il est recommandé de se pré-inscrire par mail (dominique.gaude@orange.fr) ou par téléphone (06 31 90 96 29) auprès de Mme Dominique Gaude, si possible avant le 29 mai 2019.

Article 2

- Neuf rondes de **15 mn + incrément de 5 secondes / coup**
- homologué classement rapide FIDE
- clôture des inscriptions : 8 heures 45
- 1ère ronde à 9h, pause repas entre 12h et 13h, remise des prix vers 18h30
- droit d'inscription 5 €
- seront appariés pour la 1^{re} ronde les joueurs présents et qui auront réglé leur droit d'inscription
- licence obligatoire (A ou B)

Article 3

Règles régissant les parties : celles adoptées par la FIDE lors de son 88^e Congrès et appliquées par la FFE depuis le 1^{er} janvier 2018.

L'article A.4 s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

Article 4

- a) Les appariements se font au système suisse intégral, à partir du classement rapide (règles C04 FIDE), avec l'aide du programme informatique PAPI d'Erick Mouret.
- b) Le classement est établi au nombre de points, puis au Buchholz tronqué, puis à la performance.

Article 5

Un joueur sera déclaré forfait s'il a plus de 10 minutes de retard après le début d'une ronde.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Article 6

Trophées au premier joueur ardéchois et au premier joueur drômois.

Article 7

Le tournoi est arbitré par Dominique GAUDE, arbitre fédéral open 2, assisté par Lucian CONSTANTIN, arbitre candidat.

Article 8

Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement intérieur.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.

À la fin de la partie, le gagnant (ou le joueur ayant les blancs en cas de partie nulle) apporte le résultat. L'autre joueur remet les pièces en place.

L'arbitre

L'organisateur

D. GAUDE

G. FANGET